

vail effectif de plus de dix heures, déclare que l'amendement de M. Millard supprimant les mots « les femmes » équivaudrait au rejet de la loi s'il était adopté.

Le ministre passe en revue les différentes lois votées dans les pays étrangers sur la réglementation du travail. Partout elles ont donné de bons résultats et accru la prospérité commerciale, en faisant subir aux salaires une progression équivalente. Partout, cependant, les femmes ont été comprises dans la réglementation du travail. Le ministre termine en priant le Sénat de voter cette loi, qui est une loi utile à la France parce que c'est une loi de justice sociale. (Applaudissements).

La prochaine séance est fixée à vendredi. La séance est levée à 5 heures 55.

Autour du Parlement

Paris, 22 mars.

Le Budget de la Police

Les bureaux de la Chambre ont nommé une commission chargée d'examiner la proposition, déjà votée par le Sénat, et tendant à rattacher le budget de la préfecture de police au budget de l'Etat. La part contributive de la ville de Paris dans les dépenses de police lui serait imposée par une loi, et le conseil municipal n'aurait plus la possibilité de discuter et de contrôler, comme aujourd'hui, les actes et l'organisation de la Préfecture de police.

La commission comprend huit membres favorables à la proposition et seulement trois opposés.

Les Attentats à la Dynamite

M. Dreyfus va présenter, au lieu de l'amendement qu'il avait annoncé, une proposition tendant à donner à l'Etat le monopole de la fabrication de la dynamite.

Informations Politiques

Paris, 22 mars.

UN TÉLÉGRAMME DE M. CARNOT

A l'occasion de l'arrivée de la reine d'Angleterre sur le territoire français, le président de la République lui a adressé, à Hyères, le télégramme suivant :

« Quo Votre Majesté veuille bien, à son arrivée à Hyères, agréer mes compliments de bienvenue les plus sincères. Je souhaite que son séjour en Provence lui soit aussi agréable que les précédents et qu'elle trouve chez ce beau pays un adoucissement aux peines qui ont trop souvent, en ces derniers temps, nui à son cœur maternel. »

(CARNOT.)

UNE CIRCULAIRE DE M. JAMAIS

M. Jamais vient d'adresser aux gouverneurs des colonies une circulaire dans laquelle il déclare le rattachement de l'administration des colonies au ministère de la marine, qui n'implique aucun changement dans la direction de leurs affaires.

Il demande qu'on lui signale toutes les mesures de nature à fortifier le contrôle du gouvernement et du Parlement, et leur recommandation une sévère économie.

Nouvelles Militaires

Paris, 22 mars.

Ce matin, à dix heures dix, sur un ordre parti du quartier général du général de Négrier, commandant le 7^e corps d'armée, la garnison de Belfort s'est mobilisée et concentrée en moins de quatre-vingt-dix minutes.

Les troupes ont versé leur matériel aux magasins, touché leurs cartouches et se sont formés avec une rapidité et un ordre extraordinaires.

La garnison, en tenue de campagne, s'est portée immédiatement sur deux forts avancés de la place, dont elle a commencé vigoureusement l'attaque.

Les détachements de réservistes composant les troupes de défense des ouvrages fortifiés ont victorieusement résisté.

Les opérations, commencées à onze heures du matin, se sont terminées à cinq heures.

Le général de Négrier a témoigné aux officiers sa haute satisfaction.

NOUVELLES DÉFAITES DE SAMORY

Paris, 22 mars.

Un télégramme de Saint-Louis du Sénégal, adressé au sous-secrétaire d'Etat des colonies, annonce que le colonel Humbert a remporté, le 11 mars, deux nouveaux succès sur les troupes de Samory, à Fabala et à Diassoko. L'ennemi ayant attaqué la colonne qui retournait de Bissandougou à Sanankoro, a été vigoureusement repoussé et mis en déroute.

LA DYNAMITE

Nouvelles Arrestations

Paris, 22 mars.

Il paraît à peu près certain que les auteurs de l'explosion du boulevard Saint-Germain et de la caserne Lohau sont parmi les anarchistes arrêtés ces jours derniers. Plus l'enquête avance, et plus s'affirment les soupçons et s'accumulent les preuves morales des culpabilités. Hier encore, sur des renseignements arrachés aux anarchistes arrêtés, une nouvelle capture a été faite. Un homme et une femme ont été amenés au bureau de M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, qui les a interrogés jusqu'à dix heures du soir. Les deux prisonniers ont été envoyés, la femme à la Conciergerie, l'homme au dépôt.

Curieuse information

On lit dans le *Matin* : Les anarchistes ne s'endorment pas. Des renseignements que nous croyons malheureusement exacts nous font penser que les dynamiteurs méditent de sauter maintenant aux théâtres subventionnés, contre lesquels ils espèrent pouvoir réussir un coup.

Nous engageons la sûreté à redoubler de précautions, en présence de ces intentions, que nous ne lui signalons qu'à bon escient.

Si le *Matin* est si bien renseigné, ne faut-il connaître à la police l'intégralité de ses renseignements ?

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

Le Crime de la rue Taitbout

Paris, 22 mars.

La police est convaincue qu'Anais Dubois ne tardera pas à entrer dans la voie des aveux et que son complice, si elle en a un, sera arrêté d'ici peu.

Anais pleure beaucoup et proteste de son innocence. Elle faillit de temps en temps comme si elle allait tout dire, mais finalement elle ne dit rien.

C'est une Jurassienne très têtue, très adroite, une grande fille de quarante-cinq ans, laide ; elle a l'aspect d'une ivrognesse. Des renseignements fâcheux, sont fournis sur sa moralité.

Depuis qu'elle est à Paris, elle a roulé de place en place, sans rester dans aucune, se faisant renvoyer au bout de quelques jours pour son incontinence.

Anais Dubois était une passionnée lectrice des romans d'Emile Gaboriau, de Xavier de Montépin et d'Emile Richebourg. Dans sa malle, on a trouvé soixante-quinze volumes, tous des romans policiers.

Tout en ayant qu'elle a volé de l'argent et des bijoux à sa sœur, Anais persiste à jurer qu'elle n'est pour rien dans l'assassinat. « Vous pouvez me guillotiner », s'est-elle écriée, vous ne me ferez pas avouer. »

On se demande maintenant si Anais a tué sa sœur ou si elle l'a fait assassiner par un complice, probablement un amant à elle.

D'une part, on hésite à croire que le crime ait pu être commis par une femme seule, bien qu'Anais soit une grande maigre, très nerveuse. Mais, d'un autre côté, on constate que les empreintes sanglantes qu'a laissées la main de l'assassin sur la serviette avec laquelle il s'est essuyé sont très faibles, et cela donne à penser que les mains avaient été d'abord lavées.

C'est là une charge contre Anais Dubois, car, elle l'a dit elle-même, il n'y avait pas d'eau. Ce serait donc elle qui se serait lavée et qu'elle aurait ensuite jetée.

L'autopsie du corps de la victime indique également que la blessure de la gorge a été faite d'une main mal assurée, ce qui serait une nouvelle preuve de la culpabilité d'Anais. L'arme du crime dans ce cas, serait un couteau de cuisine qu'Anais aura lavé soigneusement et remis à sa place. On en a retrouvé un qui semble avoir été fraîchement nettoyé.

Voici comment l'instruction suppose que le crime a eu lieu :

Au cours d'une discussion qui aura éclaté dans l'après-midi entre les deux sœurs, Anais aura porté à Lucie un coup qui lui zèbra le front d'une large tache noire. Lucie sera tombée assommée. Anais l'aura alors achevée en lui coupant la gorge. La voyant morte, elle a imaginé la mise en scène du drame tel qu'elle l'a raconté au début.

Un Enfant coupé en morceaux

Châtelleraut, 22 mars.

Hier, trois jeunes gens, Albert Limousin, Jules Anceau et Maurice Villeret, cherchaient des petits vers pour pêcher. Etant entrés dans le port de Lalaput (commune d'Ingrandes-sur-Vienne), ils virent un sac, le sortirent sur le chemin et l'ouvrirent.

Ce sac contenait le corps d'un enfant de huit à neuf ans ; la tête, le cou, les bras et les jambes manquaient, le reste du corps avait été fendu dans toute sa longueur, et les intestins avaient été enlevés ; le cœur et le foie seuls restaient. La jambe droite était entièrement coupée et la jambe gauche, dont l'os était brisé, était toute recouverte et avait été brûlée, ainsi que les autres membres et le tronc ; la peau de la poitrine et du ventre avait été enlevée.

L'instrument dont on s'est servi pour accomplir cet horrible crime devait être très tranchant.

On ne peut savoir à quel sexe appartenait la victime, dont le corps paraît avoir séjourné dans l'eau environ deux jours.

Les trois jeunes gens ont fait de suite prévenir à Ingrandes l'adjoint au maire et le garde champêtre qui se sont rendus immédiatement au port de Lalaput. La gendarmerie de Châtelleraut, prévenue par dépêche, s'est transportée sur les lieux.

Le corps a été amené à neuf heures à Châtelleraut par M. Clairandean, maire d'Ingrandes et le garde champêtre, et a été déposé dans une chambre à l'Hôtel-de-Ville.

Dépêches Diverses

LA MINE D'ANDERLUE

Anderlue, 22 mars.

On constate malheureusement que le feu augmente toujours à l'intérieur du puits n° 3.

On vient de s'apercevoir maintenant qu'il a éclaté à l'étage de 200 mètres.

Les travaux des étages supérieurs ont été arrêtés. On ne les exécutera plus.

On est certain qu'il y a 500 mètres les vannes sont en feu.

Au puits n° 2, le danger devient chaque jour plus grand. Depuis qu'il est complètement rempli de grisou, personne n'y descend plus.

ARRESTATION D'UN FRANÇAIS

Vienne, 22 mars.

Les autorités autrichiennes ont arrêté, hier, à Aussée, un commerçant français nommé Joly, qui habitait cette localité depuis trois ans. On ignore les motifs de cette arrestation.

UNE DÉTONATION

Paris, 22 mars.

Une très forte détonation retentit hier soir, à six heures, rue Taitbout.

Tout d'abord on crut à une explosion de dynamite. Il n'en fut rien.

Cette explosion était due à un dégagement d'électricité ou à une fuite de gaz qui s'était produite dans un regard installé sur le trottoir, et l'énorme plaque de fonte qui bouchait le regard avait sauté, à la hauteur d'un deuxième étage.

Une femme qui passait à la jambe cassée par les débris. Trois glaces ont été brisées à la devanure d'un magasin de coiffure.

MORT DE M. BARBEDIENNE

On annonce la mort de M. Barbédienne, fondateur de la célèbre maison de bronzes qui porte son nom.

M. Barbédienne était né en 1810.

LE DRAME DE L'AVENUE DE L'OPÉRA

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le docteur Manilève, dont le cabinet de consultations est établi 168, rue du Temple, et un pharmacien, M. Biard, tenant officine au n° 15 de la même rue, vivaient en mauvaise intelligence.

Le motif ? M. Biard accusait M. Manilève d'entretenir avec sa femme des relations coupables.

Hier soir, le pharmacien rencontra le médecin sur l'avenue de l'Opéra. Il se précipita sur lui et lui porta en pleine poitrine un coup de canne à épée.

M. Manilève, blessé grièvement, s'affaissa. Des témoins du drame maintinrent le meurtrier jusqu'à l'arrivée des agents.

Pendant ce temps, on transportait M. Manilève dans une pharmacie et de là à son domicile.

M. Porée, commissaire de police, a envoyé M. Biard au Dépôt.

FOLIE SUBITE

Un incident dramatique au Quirinal. Le général Bertolo-Viale s'y est présenté en grand uniforme. En entrant dans le cabinet du roi Humbert, il lui dit :

« Je viens vous remercier de m'avoir nommé chevalier de l'Annexion. »

A l'expression de ses traits, à sa mimique désordonnée, le roi vit que le général était devenu fou. Il le remit aux mains de l'aide de camp qui l'emmena sans difficultés.

C'est à la suite d'une fièvre typhoïde que la folie se serait déclarée. Les médecins croient la guérison possible.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 22 mars.

Voici les tirages qui ont eu lieu aujourd'hui, au Crédit Foncier :

Obligations foncières 3 et 4 % 1853
Le numéro **91,303** gagne **100,000** francs. Le numéro 4,751 gagne 50,000 francs. Le numéro 23,339 gagne 20,000 francs.

Obligations foncières 4 % 1863
Le numéro **6,205** gagne **100,000** francs dans la série 1, 30,000 francs ; dans la série 28, 5,000 francs ; dans la série 19, 23, 30, 40, 30, 37, 43, 9, et 1,000 francs dans les séries 11, 32, 29, 14, 8, 33, 36, 27, 42, 3, 5, 24, 31, 34, 21, 2, 38, 20, 10, 4, 18, 26, 25, 7, 22, 35, 17, 45, 6, 16.

Obligations Communales 3 0/0 1860
Le n° **35,208** gagne **100,000** fr.
Les quatre numéros 136,978, 80,488, 72,433, 82,991 gagnent chacun 10,000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 4,000 francs :

411156 3543 24199 84758 413060 90940
92394 91179 59502 59084.

Obligations Communales 4 0/0 1875
Le n° **152,741** gagne **100,000** fr.
Le n° 205,003 gagne 30,000 fr.

Les quatre numéros 130,500, 24,642, 145,942, 337,624 gagnent chacun 10,000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 3,000 francs :

162662 489907 41523 463690 68149
397905 428160 450397 175144 311445

UN SCANDALE MONDAIN

Le scandale de Cannes, dans lequel M. Astor a joué un rôle, n'est pas encore oublié, qu'il en surgit un second dont les conséquences, espérons-le, seront moins graves, mais qui sera le digne pendant de l'affaire de Cannes.

M. J. Coleman-Drayton épousait, il y a quelques années, la fille d'un riche Américain, M. William Astor, et recevait, d'abord sans s'en montrer jaloux, les visites de l'ami de la maison, qui s'appelait M. A. Barrowe.

Un beau jour, le mari se sentit offensé, et pour éviter la présence de son rival, il eut recours à l'étrange démarche suivante :

Il alla demander à son beau-père, M. William Astor, un supplément de subside annuel de 25,000 fr., sous prétexte que sa femme le trompait.

Nous avons vu rien comprendre à ces mœurs américaines, toujours est-il que le milliardaire beau-père accorda ce qu'on lui demandait, c'est-à-dire une espèce de rançon pour l'inconduite de sa fille.

De plus, il fut convenu que si M. Barrowe continuait à voir — comme avant — comme ami simplement — Mme Coleman-Drayton, la garde des enfants avec l'allocation y afférente, c'est-à-dire 75,000 fr. par an, appartenait de plein droit au père sans que la mère puisse élever la moindre objection.

Que se passa-t-il alors ; la perspective de 150,000 francs ne suffit-elle plus au mari inquiet ? La fréquence des visites de M. Barrowe auprès de sa femme l'irrita-t-elle outre mesure ? Toujours est-il qu'il envoya d'abord des lettres menaçantes et bientôt des témoins à celui qui troublait son repos.

Ces témoins étaient, pour M. J. Coleman-Drayton, MM. Ferdinand Boissac et Francis Cherbonquet, et pour M. A. Barrowe, MM. Vane Milbank et Ed. Foy.

MM. Boissac et Cherbonquet mis au courant de certaines particularités par leur client, s'avisèrent que l'affaire pouvait bien avoir de par les stipulations d'intérêt de M. Drayton auprès de M. Astor, perdu son caractère de différend d'honneur.

Ils refusèrent d'abord toute réparation et consentirent ensuite à soumettre la question à deux arbitres. MM. Aurélien Scholl et le duc de Morny.

M. Aurélien Scholl fit la réponse suivante :

« La rencontre que vous soumettez à mon arbitrage ne peut avoir lieu. Là où il y a une question d'argent il ne peut y avoir une question d'honneur. » Puis après quelques remarques sur l'affaire, le spirituel chroniqueur termine en disant : « Il n'y a plus d'honneur quand il y a eu trafic et quand l'honneur a été vendu sous condition. Quant aux insultes et menaces d'un homme déçu dans son espoir de gain, elles sont nulles, non avenues et sans importance. »

Le duc de Morny répondit de son côté :

« M. Milbank a soumis l'affaire à mon appréciation. Je lui ai répondu que j'étais absolument de l'avis de M. Scholl. Je crois, en effet, qu'il est impossible qu'il soit en même temps question d'honneur et d'argent. »

« J'estime que M. Drayton, ayant placé la question d'argent au-dessus de la question d'honneur, il ne lui reste aucune réparation à demander. »

Comme on dit dans les procès-verbaux : la mission des témoins était terminée.

Mais M. Coleman Drayton ne l'entendait point ainsi et ne se tint pas pour battu et il écrivit à M. Barrowe une lettre pour le traiter de lâche.

C'est ici que commençent des péripéties dignes d'un roman de Jules Verne.

Apprenant que M. Coleman Drayton, parti d'abord pour Liverpool venait de s'embarquer pour l'Amérique, à bord du *Magistère*, M. Barrowe qui avait honte de son insinuation, partit également pour Londres, gagna Queenstown par l'Irish Mail, attendit le *Magistère* qui devait y faire escale et y prit place ayant ainsi rejoint son adversaire par les voies les plus rapides.

Depuis, que s'est-il passé entre eux ? Le

duel a-t-il eu lieu à bord, en présence d'une galerie de passagers peu habitués à un tel spectacle. Les ennemis se sont-ils tendus la main ? Attendons-ils le débarquement pour voir leur querelle ? C'est ce que nous saurons plus tard.

Faux Billets de Banque

Le consul général de France à Barcelone, M. Ponsignon, et le délégué de la Banque de France continuent leurs recherches au sujet de la fabrique de faux billets de banque découverts à Poblà de Claramunt, près de Martorell.

Vendredi, ces messieurs ont saisi des planches servant à la fabrication de billets de banque algériens de 50 francs ; ils ont maintenant entre leurs mains tout ce qui concernait le matériel des faussaires, qui imitaient en même temps les billets de banque français, et les billets de banque algériens et espagnols.

Le parquet de Prades (Pyrénées-Orientales), qui a procédé à une minutieuse enquête sur l'émission de faux billets de banque français et non espagnols, comme on l'avait dit tout d'abord, faite dans les communes du canton de Saillagouse par des habitants de l'enclave espagnole de Livia, a transmis quelques-uns des billets saisis à Llo, Saillagouse et Livia au consul général de Barcelone.

On a acquis la preuve certaine que les faux billets de banque donnés en paiement, pour l'achat de chevaux, aux Cerdans français par quelques habitants de Livia provenaient de la fabrique découverte près de Barcelone, à Poblà de Claramunt.

Les billets de banque de Livia présentent absolument les mêmes défauts que ceux saisis ici. Ils sont, quant à l'ensemble, parfaitement imités ; mais une personne un peu expérimentée peut les reconnaître parfaitement.

Le filigrane est défectueux, l'impression rouge est d'une couleur trop vive, les chiffres ne sont pas exacts ; l'impression rouge empâtée aussi sur la partie du billet imprimée en bleu.

Les faux billets de banque français fabriqués près de Barcelone, ont donc été mis en circulation ; grâce cependant aux recherches faites par le parquet français de Prades et la gendarmerie d'Osseja, presque tous les faux billets émis par des habitants de l'enclave espagnole de Livia ont été saisis. Il ne doit guère en rester en circulation.

On a acquis la preuve certaine que les faux billets de banque donnés en paiement, pour l'achat de chevaux, aux Cerdans français par quelques habitants de Livia provenaient de la fabrique découverte près de Barcelone, à Poblà de Claramunt.

Les billets de banque de Livia présentent absolument les mêmes défauts que ceux saisis ici. Ils sont, quant à l'ensemble, parfaitement imités ; mais une personne un peu expérimentée peut les reconnaître parfaitement.

Le filigrane est défectueux, l'impression rouge est d'une couleur trop vive, les chiffres ne sont pas exacts ; l'impression rouge empâtée aussi sur la partie du billet imprimée en bleu.

Les faux billets de banque français fabriqués près de Barcelone, ont donc été mis en circulation ; grâce cependant aux recherches faites par le parquet français de Prades et la gendarmerie d'Osseja, presque tous les faux billets émis par des habitants de l'enclave espagnole de Livia ont été saisis. Il ne doit guère en rester en circulation.

LA MALADIE DE GUILLAUME

Son origine. — L'opinion des médecins. — Les pronostics. — Est-ce le cancer dont est mort Frédéric ?

L'empereur est périodiquement énévry, souffrant, furieux, terrassé par le mal ; puis convalescent, renaissant à la vie, à l'espérance, au bonheur. Mais bientôt la crise recommence et l'Allemagne attend toujours avec anxiété que l'abscès impérial crève, s'écoule et décharge le cerveau des hallucinations qui le hantaient et poussaient l'insouciant dans les voies les plus diverses.

Nous lisons, il y a quelque temps, que pendant cette période, Guillaume II était obligé de se tenir sur un fauteuil, la tête penchée du côté de l'oreille malade afin de faciliter l'écoulement du pus, et cela pendant cinq ou six jours. Ainsi s'expliquerait la retraite d'Hubertusstock.

Les médecins, naturellement, ne sont pas d'accord sur le cas de Guillaume. L'empereur, disait le docteur Peter, a une inflammation suppurative de l'oreille. Le foyer inflammatoire n'est séparé du cerveau que par une mince lamelle. Le cerveau est inégalement irrité, chatoillonné par ce voisinage. L'empereur ne peut pas être bien portant. C'est un agité que mène son oreille. Peter prétendait même que sans être un franc épileptique, Guillaume devait être un épileptique.

En Allemagne, le docteur Bergmann prétendait que les suppurations venaient de ce que l'empereur était atteint de la tuberculose du rocher. On disait que l'empereur s'était trouvé, à plusieurs reprises, dans un état comateux très prolongé et qu'il se pourrait que les tubercules envahissant rapidement le cerveau provoquent une méningite.

Pour le docteur Germain Sée, au contraire, ce n'était pas la tuberculose, c'était une simple carie du rocher, une otite suppurée, maladie douloureuse mais sans danger. M. Germain Sée, qui devant l'opinion nous paraît avoir été le médecin Tant-Mieux, disait à un de nos confrères :

« Admettons que cette carie soit tuberculeuse, ce n'est pas une raison pour que le malade doive fatalement en mourir et si le pus secrété par l'oreille est devenu tout à coup noirâtre et d'une insupportable odeur, cela ne prouve pas grand-chose, sinon que les pensements auront été mal faits ou les médicaments mal appliqués. »

En Angleterre, le docteur Morell Mackenzie disait à un correspondant du *Gauzette* :

« C'est très grave, mais on

